

HARVEY LOMBAERT

et

SABRINA TREMBLAY

Mis en cause

**JUGEMENT RENDU SÉANCE TENANTE
LE 20 FÉVRIER 2001, RÉDUGÉS D'APRÈS
L'ENREGISTREMENT MÉCANIQUE DES PROPOS**

La Cour est saisie d'une requête pour sursis des procédures et sursis d'exécution dans le cadre d'une requête en révision judiciaire.

Un bref rappel des faits s'impose.

Les 79 mis en cause sont des étudiants et locataires de résidences de la requérante, l'Université de Montréal. Ils ont fait une demande auprès de la Régie du logement alléguant que leur éviction n'avait pas été faite selon la loi. Le 7 décembre 2000, la Régie du logement rend une décision qui est favorable aux locataires et qui accorde une somme d'argent qui varie selon la situation de chaque mis en cause.

Le 4 janvier 2001, la requérante présente une requête pour permission d'appeler auprès de la Cour du Québec. Cette requête est intitulée: "Université de Montréal c. Ali Sahar & Als et